

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-023

**Objet : Garderie Municipale : approbation des tarifs et du règlement intérieur  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 -**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois de juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Laurence BENLLOCH, Maire**.

<i>Nombre de Conseillers</i>	
En exercice	14
Présents	13
Procurations	0
Votants	0
<i>Suffrages exprimés</i>	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 / 06 / 2025,

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, CAYROU Patrick, PEREZ Isabelle, FRICARD Daniel, AIME Catherine, CHAMINADE Daniel, DIDIER Sophie, GALLO Anthony, CARRERE Stéphanie, MARTINEZ Guy, RAMADOUR Maria, SENGENES Bernard, DARIO Maryline.

POUVOIRS - Néant.

ABSENT - CERIA Serge.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 2023-027 en date du 22 août 2023 créant une garderie municipale au sein du groupe scolaire Jean-Jaurès dès la rentrée de septembre 2023 et approuvant les tarifs et le règlement intérieur,

Madame le Maire propose à l'assemblée de modifier le tarif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 comme suit :

- 1,60 € par passage (de 1 à 9 passages)
- Forfait mensuel de 16,00 € à partir du 10<sup>ème</sup> passage

Il convient également d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire définissant les conditions applicables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide  
à l'unanimité des membres présents**

- **DE FIXER** le tarif pour la garderie municipale de Vianne comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :
  - 1,60 € par passage (de 1 à 9 passages)
  - Forfait mensuel de 16,00 € à partir du 10<sup>ème</sup> passage
- **D'APPROUVER** le règlement de la garderie applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,  
Laurence BENLLOCH

